



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et des ressources
humaines

Office du personnel de l'Etat

Direction de l'évaluation et du système de
rémunération

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

07.11.2014

Date de révision

Date de mise en
application

01.11.2014

1. Dénomination de la fonction

Aide en soins et accompagnement

Code fonction

7.03.017

2. But de la fonction

Sur délégation du personnel soignant et/ou socio-éducatif, participer à la prise en charge de la personne (soins de base et accompagnement dans la vie quotidienne) en lui apportant un soutien.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d'/de :

- collaborer et apporter un soutien dans le cadre des soins de santé et des soins corporels;
- assurer un encadrement et un accompagnement dans la vie quotidienne;
- apporter une assistance dans les activités d'entretien;
- respecter les règles d'hygiène et de sécurité;
- participer aux tâches d'administration simples, de logistique et d'organisation du travail;
- développer et respecter son rôle professionnel et collaborer avec l'équipe.

4. Exigences de la fonction

AFP d'aide en soins et accompagnement.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	D	B	E	C	D	Cl. max. 08
Points	15	4	26	11	20	Total 76